



BNP PARIBAS

Cfdt.nationale@bnpparibas.com

0140 143189

EXPRIMEZ-VOUS...



En cette fin d'année, et en vue de 2022, vous avez des questions, des suggestions, des idées ?

Ecrivez nous [ici](#) !



PRÉVOYANCE FLEXIBLE

Augmentation de vos cotisations ?

La CFDT a dit non.

16 décembre 2021

Dans notre publication du 30/11/2021 ([relire ici](#)), nous dénonçons la volonté de l'entreprise d'augmenter vos cotisations (sans augmenter le niveau de vos prestations), dans l'unique but de combler le « trou » de la prévoyance flexible de plus de 18 millions d'euros.

La CFDT a obtenu de la Direction qu'elle revienne sur cette décision !

A date, il n'y aura donc pas d'augmentation de vos cotisations et l'ouverture d'un groupe de travail sur cette situation déficitaire est prévue courant du T1 2022.

Pour la CFDT, dans le cadre de ce groupe de travail, il sera nécessaire de faire une analyse approfondie des raisons qui ont pu amener à ce niveau de pertes financières. Cette analyse passera aussi par une remise en question de l'entreprise sur son organisation et l'impact de tous ses projets restructurants...

NOS PISTES DE RÉFLEXIONS POUR BNP PARIBAS :

- Enrayer la baisse constante des effectifs depuis 10 ans, puisque c'est autant de cotisants en moins pour le contrat interne de prévoyance flexible ;
- Se questionner profondément sur ce qui amène les salariés de l'entreprise à être malades plus souvent et/ou plus longtemps ;
- In fine, c'est une revue globale sur l'organisation du travail et la charge de travail chez BNP Paribas, et ses conséquences, qui doit faire l'objet d'une vaste analyse.

Enfin, la CFDT propose à l'entreprise de regarder davantage du côté des allègements de charges dont elle bénéficie depuis plus de 2 ans, plutôt que du côté de l'augmentation de vos cotisations, pour « éponger » les pertes de 18,4 millions d'euros du contrat de prévoyance flexible...

Pour la CFDT, les raisons de ces pertes financières sont surtout à chercher du côté de la dégradation continue de vos conditions de travail, qui impacte négativement et indéniablement votre santé !



C'est un dispositif de protection, interne au groupe BNP Paribas, qui permet de vous protéger financièrement, ainsi que votre famille, en cas d'arrêt de travail, d'invalidité et de décès, complétant les risques assurés par la Sécurité Sociale ([plus d'infos ici](#)).

Votre contrat est totalement personnalisable et adaptable à votre situation personnelle et familiale.

Changement de dates !

MODIFIEZ VOS GARANTIES,

du 1^{er} au 31 Janvier 2022, en personnalisant votre contrat [ici](#)

Nous reprendrons tous ces sujets dès le début de l'année...
Et en attendant, nous vous souhaitons une belle et heureuse fin d'année.
Profitez de vos proches, profitez de ces moments de fin d'année pour vous reposer et surtout, prenez soin de vous !